

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier	X		M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	X		M. BOUDEAU Jérémy	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril			M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien	X	X
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard			M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam		CELERIER Lysiane	Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel			Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry			Mme BLANDINEAU Annette		
Ex ST-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice			M. PASQUIER Mickaël	X	X
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian			M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain	X	
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick			M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique	X		M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine		
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal	X		Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUSTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain			Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques			M. JOUANET Arnaud		
ST-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 23 février 2023 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 19

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 6

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 1

Nbre de votants : pas de vote pour le débat d'orientation budgétaire

Secrétaire de séance : Mme CELERIER Lysiane

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA,

Ordre du jour

- **Débat d'orientation budgétaire**

Introduction

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël BONIFACE.

Débat d'orientation budgétaire 2023

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 14 mars 2022.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire présentant le bilan de l'année 2021 et les perspectives pour 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion. Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2022 et des conclusions du rapport, annexé au présent compte rendu.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 hab.** (notre cas avec la commune de Coustras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entaché d'illégalité. **Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.**

A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 hab. et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023. Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel. Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi. Le vote du budget primitif 2023 aura lieu le lundi 27/03/23 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Rioux-Martin.

1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2022

Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2022 qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice le résultat provisoire est le suivant :

EXERCICE 2022		SABV de la Dronne aval								
		INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT					
RECETTES	249 789,47 €				312 804,42 €					
DEPENSES	453 842,57 €				249 923,39 €					
RESULTAT	-204 053,10 €				62 881,03 €					
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET										
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022 = recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice 2021 + résultat de l'exercice 2022 = A + B + C	Restes à réaliser dépenses en 2022	Restes à réaliser recettes en 2022	Calcul si besoin de prélèvement (déficit) = D + E	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2022	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2023	
INVESTISSEMENT	7 752,84 €		-204 053,10 €	-196 300,26 €	-26 454,00 €	9 474,00 €	-213 280,26 €	213 280,26 €		
FONCTIONNEMENT	407 995,93 €		62 881,03 €	470 876,96 €				-213 280,26 €	257 596,70 €	
	407 995,93 €		-141 172,07 €	274 576,70 €						
BUDGET 2023										
INVESTISSEMENT										
Dépenses					Recettes					
ligne 001	196 300,26 €	ligne 001								
RAR dépenses	26 454,00 €	RAR recettes	9 474,00 €							
		compte 1068	213 280,26 €							
FONCTIONNEMENT										
Dépenses					Recettes					
ligne 002					ligne 002	257 596,70 €				

Résultat du budget d'investissement 2022 : un déficit de 204 053.10 € (en 2021 : excédent de 6 041.60 €)

En 2022, nous avons finalisé trois tranches de travaux et presque finalisé les travaux de restauration de la continuité écologique des OP 160 et 161 sur Montmoreau, alors que nous n'avons pas perçus toutes les subventions, qui seront perçues courant 2023 :

- OP 149 : tranche 4, toutes les dépenses ont été réalisées, mais il reste **4 839 €** de la Région à percevoir.
- OP 154 : tranche 5, toutes les dépenses ont été réalisées, mais il reste un peu plus de **30 000 €** (Agence de l'Eau, Région et Département), à percevoir.
- OP 159 : tranche B, toutes les dépenses ont été réalisées, mais il reste un peu plus de **50 000 €** (Agence de l'Eau, Région et Département), à percevoir.
- OP 160 : restauration de la continuité écologique, ouvrage de Grand Pas, sur la Tude, 90 % des dépenses ont été réalisées en 2022, et il reste un peu plus de **24 000 €** (Agence de l'Eau, Région et Département), à percevoir (environ 40 % des subventions),
- OP 161 : restauration de la continuité écologique, ouvrage du Pont, sur la Tude, 90 % des dépenses ont été réalisées en 2022, et il reste un peu plus de **28 000 €** (Agence de l'Eau, Région et Département), à percevoir (environ 40 % des subventions).

Soit un total de 136 000 € de recettes qui seront perçues en 2023, pour des dépenses réalisées en 2022.

Budget de fonctionnement 2022 : excédent de 62 881.03 € (en 2021 : excédent de 149 284.55 €)

En 2021, nous avons déposé une seule demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les postes des techniciens milieux aquatiques pour les années **2021 et 2022**.

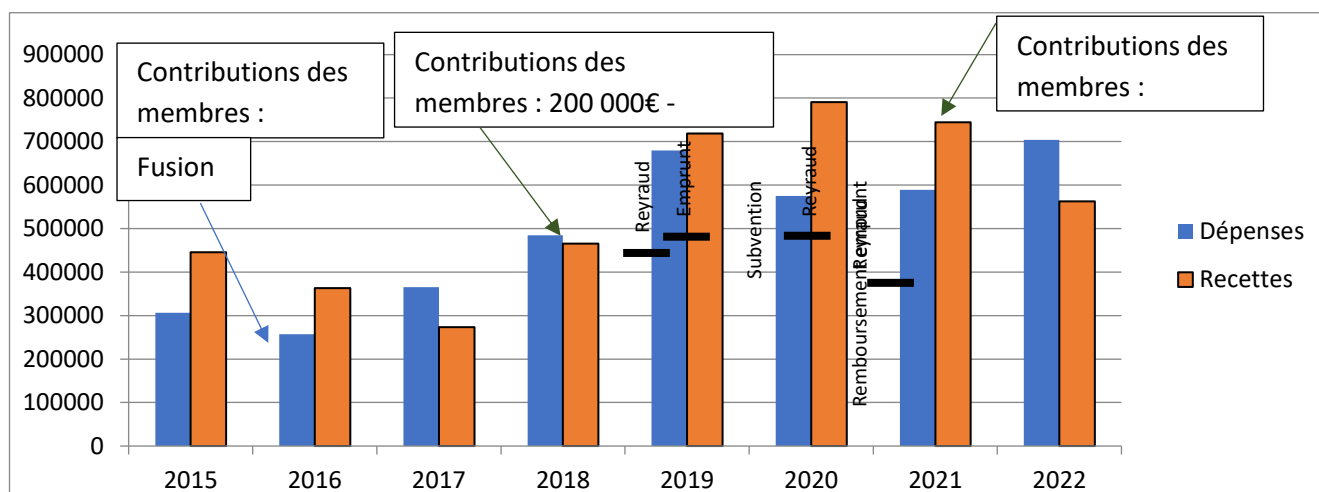
En août 2021 un acompte de 30 % de la subvention globale des deux années : **28 671.50 €** pour cette année 2021, mais également pour 2022 : **29 025.70 €**, ont été reçus.

Cette somme, de 29 025.70 € : 30 % d'acompte pour les postes des techniciens en 2022, aurait dû être perçue qu'en 2022. D'où la grande différence de résultat, entre 2022 et 2023.

Quelques chiffres clés des 5 dernières exercices comptables :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Techniciens M. A.	2.55	2.55	2.5	2.65	2.65
Animateur N 2000	0.45	0.45	0.5	0.35	0.35
Agent administratif	0.49	0.49	0.49	0.71	0.71
Total ETP	3.49	3.49	3.49	3.71	3.71
Surfacebassin versant	655 km ²	657 km ²	657 km ²	657 km ²	657 km ²
Nbre de communes	62	68	68	68	68
Nbre d'EPCI	4	4	4	4	4
Contributions des membres	200 000 €	200 000 €	200 000 €	220 000 €	220 000 €
Dépenses d'investissement	270 038 €	724 088 €	346 972.94 €	341 578.04 € (dont 155 368 € de rbt de l'emprunt de Reyraud)	453 842.57 €
Recettes d'investissements	148 076 €	695 977 €	489 714.05 € (Dont 148 000€ emprunt Reyraud)	335 536.44 € (dont 202 070 € affectés à des dépenses d'exercices précédents)	249 789.47 €
Résultat	- 121 962 €	- 28 111 €	+ 142 741.11 €	+ 6 041.60 €	- 204 053.10 €
Dépenses fonctionnement	214 389 €	231 904 €	228 275.45 €	253 375.22 €	249 923.39 €
Recettes fonctionnement	317 378 €	299 116 €	301 149.14 €	402 659.77 € Acompte de 29 025 € pour 2022	312 804.42 €
Résultat	+ 102 989 €	+ 67 211 €	+ 72 873.69 €	+ 149 284.55 €	+ 62 881.03 €
Total des dépenses	484 427 € Pas d'OP	955 992 €, 276 094 € d'OP soit 679 898 € et 180 000 € achat Reyraud	575 248.39 € Pas d'opération d'ordre	588 891.66 € Pas d'opération d'ordre (Dont 155 368 € rbt emprunt Reyraud)	703 765.96 € Dont 54 259.79 € d'OP
Total des recettes	465 454 € Pas d'OP	995 093 € : 276 094 € d'OP, soit 718 999 €	Pas d'OD 790 863.19 € Dont 148 000 € emprunt Reyraud)	744 237.81 € Pas d'opération d'ordre	562 593.89 € Dont 54 259.79 € d'OP
Excédent de fonctionnement à reporter N + 1	269 805.14 €	185 837.69 €	258 711.38 €	407 995.93 €	257 596.70 €

Evolution des dépenses et des recettes (investissement et fonctionnement) du syndicat depuis 2015



Evolution des dépenses et des recettes réelles (fonctionnement / investissement) du syndicat :

- Coût à l'habitant des 4 EPCI membres : 220 000 € / 371 138 habitants = 0.59 € / hab.
- Coût à l'habitant (pop. communale du bassin versant) en 2023 : 220 000 € / 24 981 hab. = 8.80 € / hab. (comme en 2021 et 2022)

Effet levier entre les recettes locales et les dépenses sur le territoire :

- 2020 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.88 € sur le territoire
- 2021 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.67 € sur le territoire
- 2022 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.95 € sur le territoire

La différence avec l'année 2021 provient d'une activité moindre suites aux mouvements de personnel, aux recrutements, et au retard pris dans les dossiers projets en lien avec les conséquences du COVID.

Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement

- Dépenses réalisées pour le territoire en 2020 = 22.80 € / hab.
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2021 = 23.49 € / hab.
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2022 = 26.00 € / hab.

Répartition des dépenses réelles totales sans opérations d'ordre : 649 506.17 €

- 61.5 % (399 582.78 €) sont réalisées en investissement, dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire,
- 38.5% des dépenses totales (249 923.39 €) sont réalisées en fonctionnement, dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire.

Capacité d'action : capacité pour les 3 agents techniques + 1 agent en secrétariat technique (ce qui représente 2.75 ETP) pour en mettre en œuvre les actions des PPG : environ 150 000 € de travaux réalisables par ETP au regard de la typologie des interventions et des contraintes pour les mettre en œuvre.

2°) GESTION DE LA DETTE

Du 02 avril 2016 au 03 décembre 2019, le syndicat n'avait plus de dette ni d'emprunt en cours.

Le 03/12/2019, sur décision du Comité Syndical, le Président a signé un emprunt avec la Caisse d'Epargne, pour l'achat du site du moulin de Reyraud. Cet emprunt est divisé en deux parties :

- **Un emprunt à taux fixe, dit « relais », pour 148 000 €**, d'une durée de 2 ans dans l'attente du versement de la subvention du FEDER correspondant à 80 % de 180 607.34 € (coût total de l'opération).
Sommes versées au CA 2021 : compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : 45.22 € et compte 1641, capital (dépenses d'investissement) : 148 000 € : somme remboursée le 30/01/2021.
Emprunt soldé en 2021, rien versé au CA 2022 et ne rien prévoir au BP 2023.
- **Un emprunt à taux fixe, pour 37 000 €**, correspondant à la part de l'autofinancement pour ce projet, d'une durée de 5 ans (de 2020 à 2024) à taux d'intérêts de 0,43 %. Sommes versées au CA 2022 : 95.87 € d'intérêts et 7 399.86 € de capital.
Sommes à prévoir au BP 2023 : 64.05 € d'intérêts et 7 431.68 € de capital.

3°) PERSONNEL

Tableau des agents, dépenses réalisées en 2022

NOM et prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Date de départ de la collectivité	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération Brute (traitement de base + NBI + IFSE + CIA + HS + astreintes WE + SFT + participat° santé)
FILIERE TECHNIQUE							
PANNETIER Gaël	Technicien principal de 1 ^o classe, catégorie B	Responsable des services Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	/	35 h / s + 30.5 H Sup (suivi anguilles et gestion barrages de WE)	13 294.08 €	41 013.22 € + 651.07 € anguilles barrages + 1 656.88 € astreintes de we
TOTAL de 56 615.25 €							
BONDU Valentin	Contractuel et stagiaire au 01/06/22	Animateur local Natura 2000 et TMA	01/06/2021	/	35 h / s + 53.5 H Sup (anguilles)	11 009.79 €	28 290.91 € + 730.18 € anguilles barrages + 1 351.56 € astreintes de we
TOTAL de 41 382.44 €							
GAUTHARD Axel	Contractuel à compter du 01/02/22	Animateur local Natura 2000 et TMA	01/02/2022	/	35 h / s + 1.5 H Sup (anguilles)	9 322.01 €	(11 mois en 2022) 23 124.12 € + 19.85 € anguilles
TOTAL de 32 465.98 €							
TOTAL filière technique : 130 463.67 €							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CHAPRON Géraldine	AAP de 1 ^o classe, cat. C	Adjointe administrative	01/10/2016	/	20 h / s	6 162.24 €	17 474.23 €
TOTAL de 23 636.47 €							
Convention mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / semaine		4 800 €
TOTAL CONVENTIONNEMENT de 4 800 €							
TOTAL filière administrative : 28 436.47 €							
TOTAL GENERAL lié aux postes en 2022 : 158 900.14 €							

Financement des postes pour l'année 2022

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne par les 3 techniciens milieux aquatiques pour l'année 2022 - Délib. n° 05/2021 du 15/02/21 (pour les années 2021 et 2022)						
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/22	Recettes	Acquisées A proratiser	Subventions reçues 31/12/2022	Subv. restant à percevoir à proratiser aux dépenses réelles
Poste des 3 TMA + secrétariat + salaires + environnement des postes, + com. ...	180 000 € (3.27 ETP)	167 774.59 € avec 3.18 ETP	Agence de l'Eau Adour Garonne	96 748.90 €	3 741.02 €	93 007.88 €
			Conseil Départemental 33	9 646 €	2 893.80 €	6 752.20 €
			Autofinancement prévisionnel		73 606 € (environ 41 %)	

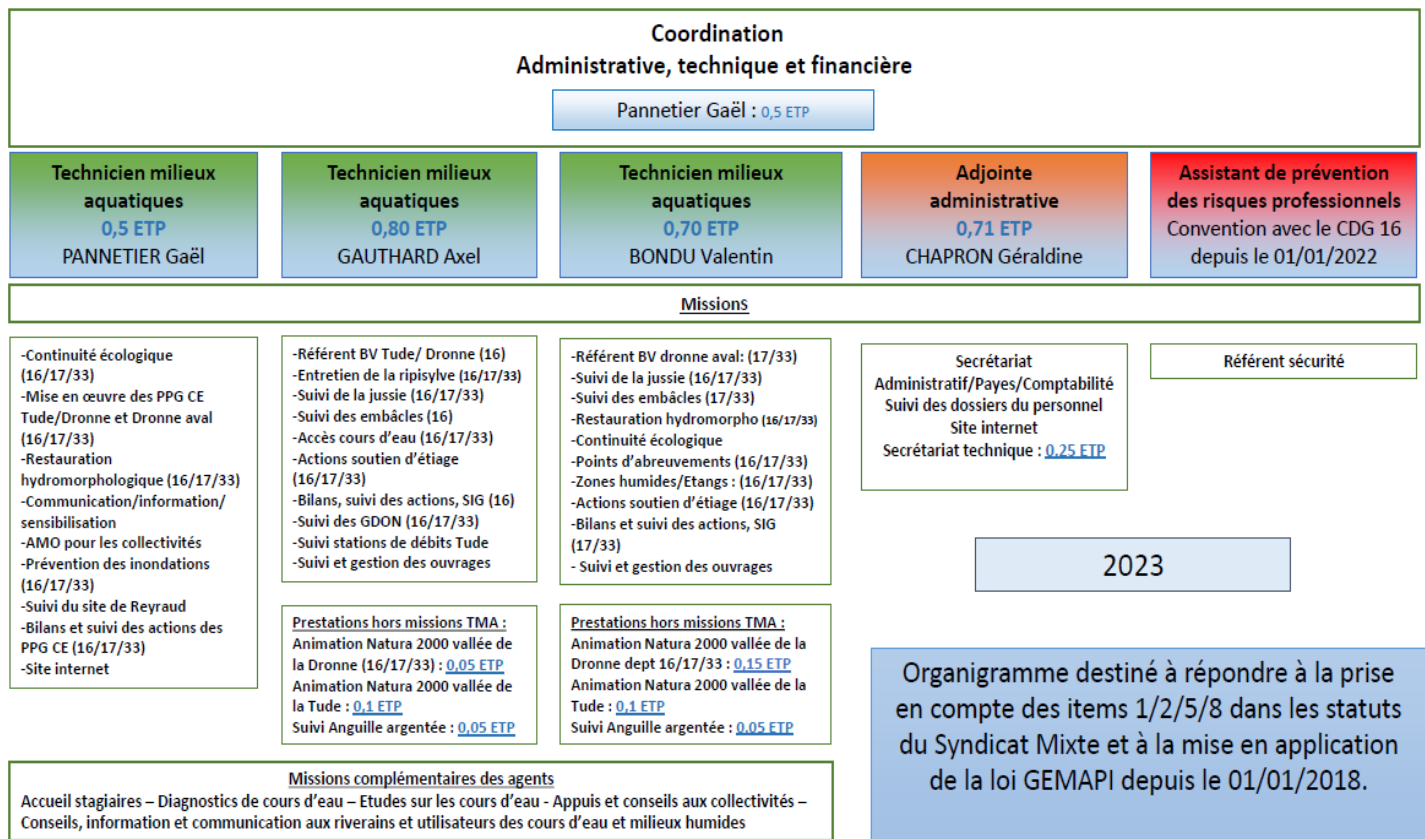
Nous n'avons pas reçu plus de subventions pour l'exercice 2022 car le dossier de subvention de 2022, pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a été instruit avec le dossier des postes de 2021.

Le bilan des postes en 2022 doit être fait prochainement, afin de demander les soldes des subventions.

Evolution du personnel en 2022 :

- **M. Valentin BONDU** a remplacé **M. Pierre-Antoine HOSPITAL**, technicien milieux aquatiques titulaire, parti dans le cadre d'une mutation vers un autre syndicat de rivières, le 04/06/21. Après un premier contrat d'un an, du 01/06/21 au 30/05/22, Valentin BONDU a été nommé fonctionnaire stagiaire, le 01/06/22, pour une durée d'un an, avant sa titularisation, prévue le 01/06/23. Il assure également des missions liées aux deux sites Natura 2000 (Tude et Dronne) suite au départ d'Eric BONIS.
- **M. Axel GAUTHARD** a remplacé **M. Eric BONIS**, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 contractuel depuis 2018, qui a souhaité mettre fin à sa mission au sein du syndicat. Il a quitté ses fonctions le 15/11/21. Axel GAUTHARD a signé un CDD, en tant que contractuel du 01/02/22 au 31/01/23. Suite à quoi, Axel GAUTHARD a été nommé fonctionnaire stagiaire, à partir du 01/02/23, pour une durée d'un an, avant sa titularisation, prévue le 01/02/24.

Organigramme et prévisions année 2023



Missions des techniciens milieux aquatiques :

Tout au long de l'année les techniciens milieux aquatiques (3 agents pour 2.5 ETP en 2023) mettent en œuvre les différentes actions des deux PPG en cours que l'on retrouve dans la plaquette de présentation du syndicat.

Ils réalisent aussi des missions d'animations territoriales autres que les actions des PPG et participent aux réunions de différentes collectivités, institutions et réalisent de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire dans le cadre des missions GEMAPI exercées par le SABV de la Dronne aval.

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne, pour l'année 2023 a été approuvée par délibération du Comité Syndical du 07/12/22 (n°18/2022) car les dossiers de demandes de subventions doivent, chaque année, être envoyés avant fin décembre de l'année N-1. **Le taux de subvention prévisionnel reste à finaliser, après instruction des dossiers par nos financeurs, mais il sera aux environs de 60 %.**

Prestations pour des organismes extérieurs pour 2023 :

- 2 agents (pour 0,2 ETP) réalisent l'animation locale Natura 2000 de la Vallée de la Dronne (16/17/33) en prestation pour EPIDOR, montant prévisionnel : entre 11000 et 16000 € suivant la réalisation des missions,
- 2 agents (pour 0,2 ETP) réalisent l'animation locale Natura 2000 de la Vallée de la Tude (16) en prestation pour la DDT16, montant prévisionnel : entre 9000 et 10575 € suivant la réalisation des missions,
- 2 agents, (pour 0,1 ETP) réalisent le suivi scientifique de l'anguille argentée sur le site de Poltrot, en prestation pour EPIDOR, montant prévisionnel : entre 2 500 € et 7 500 € suivant les conditions hydrologiques permettant le suivi.

Stagiaires : accueil possible, à voir en fonction des demandes et des périodes. Un stagiaire de baccalauréat professionnel a été accueilli en 2022.

Tableau des agents - prévisionnel 2023 - 3.71 ETP (délibération n° D18 07/12/22) :

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération Brute (traite de base + NBI + IFSE + CIA + astreintes barrages + SFT)
FILIERE TECHNIQUE							
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 1ère classe, catégorie B.	Responsable des services Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	13 500 €	42 500 €
TOTAL de 56 000 €							
BONDU	Valentin	Adjoint technique de 2° classe stagiaire, catégorie C, jusqu'au 31/05/23 puis titulaire, à compter du 01/06/23	Technicien milieux aquatiques (TMA) et animateur Natura 2000	01/06/2021	35 h	12 000 €	31 000 €
TOTAL de 43 000 €							
GAUTHARD	Axel	Contractuel, jusqu'au 31/01/23, puis adjoint technique de 2° classe stagiaire, catégorie C, le 01/02/23	Technicien milieux aquatiques (TMA) et animateur Natura 2000	01/02/2022	35 h	11 000 €	28 000 €
TOTAL de 39 000 €							
TOTAL filière technique : 138 000 €							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CHAPRON	Géraldine	Adjointe administrative principale de 1° classe, C	Adjointe administrative	01/10/2016	20 h	6 300 €	17 900 €
TOTAL de 24 200 €							
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h/s		4 800 €
TOTAL filière administrative : 29 000 €							
TOTAL GENERAL PREVISIONNEL lié aux postes en 2023 : 167 000 €							

Financement prévisionnel des postes pour l'année 2023

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne pour l'année 2023			
Dépenses de fonctionnement et d'investissements subventionnables liés aux postes			
Dépenses subventionnables prévisionnelles sur 2.75 ETP (TTC)		Recettes prévisionnelles	
3 Techniciens milieux aquatiques + secrétariat technique = (2.75 ETP) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + véhicules + communication + secrétariat technique...	127 441 € frais salariaux + 37 559 € de frais pour l'environnement des postes	Agence de l'Eau Adour Garonne Dossier déposé le 23/12/2022	90 100 €
		Conseil Départemental 33 Dossier déposé le 23/12/2022	7 650 €
		Autofinancement (40 %)	67 250 €
TOTAL	165 000 €	TOTAL	165 000 €

Pour rappel, jusqu'en 2018, l'ensemble des financements pour les postes atteignaient 80 %, en 2019, ils étaient de 63 % et depuis 2020 d'environ 60 %, soit – 20 % de subventions sur les postes en 4 ans correspondant à environ - 30 000 € / an. En effet, depuis 2018, le Département de la Charente ne subventionne plus les postes, en 2020 c'est la Région Nouvelle Aquitaine qui ne les subventionne plus. L'Agence de l'Eau Adour Garonne réduit également ses subventions pour les postes des techniciens milieux aquatiques depuis 2018. Suivant les missions accomplis par les agents et les territoires auxquels ils sont rattachés, **les taux de subventions des postes sont compris entre 50 et 70 %.**

4°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (**arrêté Préfectoral du 03/12/18**) : **Article 11 : Clé de répartition.** La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata : de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié, et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du SABV lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 14/03/22 (n° 05/2022), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées, de fixer à **220 000 € par an** le montant des contributions financières des membres adhérents au syndicat pour 2022 à répartir au regard des critères statutaires.

A noter : Cette contribution était aussi de 220 000 € en 2021. Les 3 années précédentes (2018, 2019 et 2020), la contribution des collectivités était de 200 000 €. Cette augmentation de 10 % en 2021 n'a permis de compenser que 40 % de la perte de subventions publiques sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Contribution des EPCI FP des membres en 2022

	Dept.	Population totale 2018 INSEE en vigueur au 1er janvier 2021	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2022 220 000€ / (% A +% B)/2
CDC Lavalette Tude Dronne									124 594 €
Total		14570		11638	46,43	43925	66,836	56,63	
Communauté d'agglomération du Libournais									58 078 €
Total		16223		9681	38,63	9314	14,17	26,40	
CDC de Haute Saintonge									33 183 €
Total		5043		3434	13,70	10822	16,47	15,08	
CDC des 4B									4 145 €
Total		1302		312	1,24	1659	2,52	1,88	
Total	Total	37138		25065	100,00	65721	100,00	100,00	220 000 €

Rappel : évolutions au 1^{er} janvier 2018 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI : Depuis le 01/01/18 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. **Il n'y a plus de contributions communales depuis 2018.** Ces contributions communales sont remplacées par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mise en place par **les EPCI à Fiscalité Propre.**

Cette taxe GEMAPI est facultative, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre, plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an, le produit est affecté à un budget annexe spécial et la taxe devait être créée par délibération de l'EPCI FP avant le 15/02/18 (pour mise en œuvre en 2018) et au 01/10/19 pour 2020. Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur ces 4 taxes proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Afin de donner de la lisibilité sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, les élus avaient souhaités figer à 200 000 € les demandes de contributions aux 4 membres sur les années 2018, 2019 et 2020.

Un point a été fait à l'issu de cette période de trois ans.

Vu le constat des baisses de subventions publiques pour les travaux et pour les postes, il a été nécessaire de revoir le montant des contributions des membres depuis l'exercice 2021. La contribution des collectivités membres a donc augmentée de 10 %, soit 220 000 € en 2021. Aux vues de la situation et des analyses financières faites, il a été voté, pour l'année 2022, de maintenir ce montant à 220 000 €.

La réalisation du DOB de cette année permettra d'apprécier la situation financière du syndicat et engagera une réflexion sur les contributions des MEMBRES pour 2023.

Contribution des EPCI FP des membres pour 2023 à montant égal

NOM des communes par EPCI	Codes INSEE	Dept.	Population totale 2019 INSEE en vigueur au 1er janvier 2022	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2023 220 000€ /(% A +% B)/2
CDC Lavalette Tude Dronne										
Total			14708		11569	46	43925	66,836	56,57	124 463 €
Communauté d'agglomération du Libournais										
Total			16215		9683	38,76	9314	14,17	26,47	58 225 €
CDC de Haute Saintonge										
Total			5037		3424	13,71	10822	16,47	15,09	33 189 €
CDC des 4B										
Total			1691		306	1,22	1659	2,52	1,87	4 122 €
		Total	37651		24981	100,00	65721	100,00	100,00	220 000 €

5°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / Etudes / Programme Pluriannuel de Travaux (PPG)

Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2018-2027 :

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un PPG partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Ce programme est réalisé en **10 tranches**, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve, la restauration hydromorphologique, la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation prévisionnelle du programme au travers de 2,5 ETP de technicien.

Ce programme, qui engage le syndicat de 2018 à 2027, fait l'objet de demandes de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470). Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transitions, via un dossier de DIG dite **WARSMANN le temps de l'instruction des dossiers règlementaires complets en septembre 2018.**

L'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général de ce programme s'est déroulée du 24/05 au 25/06/19.

Vu les avis favorables du Commissaire Enquêteur, de la DDT et de l'OFB, Mme la Préfète de la Charente a signé notre arrêté de DIG le 05/09/19. C'est l'arrêté n° 16-2019-09-05-002 portant déclaration d'intérêt général **du PPG 09/2018-09/2027** des cours d'eau de la Tude et Dronne charentaise et de leurs affluents pour 10 ans.

Tableau synthétique des actions prévues dans le PPG Tude et Dronne Charentaise

En 2022, la 4^{ème} et la 5^{ème} tranche de travaux ont été finalisées. La tranche n°6 débutera en 2023.

Actions	Montant H.T.
A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique	
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000
<i>Sous total A</i>	<i>950 000</i>
B - Continuité écologique (hors ouvrages traités en A)	
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9 ouvrages)	565 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25 ouvrages)	200 000
<i>Sous total B</i>	<i>765 000</i>
C- Autres actions	
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000
C2- Traitement selectif des embacles	30 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000
C7- Piégeage ragondin	40 000
C8- Aménagement d'accès de mise à l'eau sur la Dronne	20 000
<i>Sous total C</i>	<i>330 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>	<i>2 045 000</i>
D-Fonctionnement du SABV DA	
<i>Montant T.T.C.</i>	
2,5 ETP et frais de fonctionnement	1 200 000
Total du projet de PPG pour 10 ans	3 245 000
Par an	324 500

Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval de 2019 à 2025 :

Depuis 2017, de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné en décembre 2016 pour réaliser ce projet de PPG (coût de l'étude : 29 940 € TTC), sur le bassin versant de la Dronne aval : 8 cours d'eau, 90.9 km, 12 communes et 2 départements (17 et 33). 9 actions principales ont été retenues pour le PPG : restauration de la continuité écologique, amélioration des connaissances des zones humides, restauration hydromorphologique, gestion de la ripisylve, enlèvement des déchets, gestion des espèces exotiques envahissantes, aménagement d'accès pour la mise à l'eau sur la Dronne, communication et animation territoriale. Ces 9 actions répondent directement aux objectifs opérationnels hiérarchisés (COPIL du 13/12/17), restaurer la continuité écologique, délimiter et conserver les zones humides, assurer la pérennité écologique de la ripisylve, réduire les sources de pollution diffuses et macrodéchets et réguler les espèces invasives. Ces 9 actions, constituant le PPG pour un total de 810 000 € HT, ont été programmées sur 6 ans. Elles ont été présentées et validées lors du comité de pilotage de l'action, le 05/07/18. Ce programme, qui engageait initialement le syndicat de 2019 à 2025, fait l'objet de demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le Comité Syndical du 18/07/18 (délib. 34/2018).

Dans l'attente du déroulement de l'enquête publique et de la DIG, une DIG WARSMANN, conjointement signée des Préfets du dép. 17 et 33 le 04/2019, permet la réalisation d'actions des 2 premières tranches de travaux, le temps de l'instruction des dossiers réglementaires complets. Une demande de prolongation a été faite en Décembre 2022 et prend fin juin 2023. Elle a été prorogée exceptionnellement fin 2022, de 6 mois supplémentaires, sur demande du SABV DA. **Après plus de 2 ans d'imbroglio administratif, avec la DDTM 33, et grâce au soutien de la Préfecture de la Charente, un commissaire enquêteur a enfin été nommé par le Tribunal Administratif de Bordeaux. L'enquête publique, dont les démarches ont été lancées depuis le 16/11/20, aura lieu entre le 27/02 et le 27/03/23.**

Tableau synthétique des actions prévues dans le PPG Dronne aval

REFERENCE FICHE ACTION	ACTIONS	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	COUT € HT	COUT TOTAL HT)
Restauration de la continuité écologique (B1)	Rétablir la continuité écologique sur les ouvrages à l'aval esquisse par ouvrages OH 1, 2, 3, 4, 5, 10, 9, 8			OH 10, 11, 8 13000	OH 1, 3 48000	OH 2 52145	OH 4, 5 5400	118545	124 545 €
	Suivi piscicole	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
Amélioration connaissances des zones humides (C6)	Réaliser une étude / zones humides dans le lit majeur des affluents		10000	10000	10000			30000	30 000 €
	Mettre en place des conventions de gestions avec les propriétaires								
	Maitrise foncière si opportun de zones relevant d'un intérêt stratégique et mettre en place des PPG								
(A2) Restauration hydromorphologique				14000	3500	12500		30000	30 000 €
Gest° ripisylve (A1 et C2)	Entretien courant raisonné de la ripisylve : abattage des espèces non adaptées et envahissantes, remplacement par des espèces adaptées	90272	107363	38165	51117	50427	25611	362955	392 955 €
	Protéger les ouvrages publics susceptibles d'être endommagés par des bois morts/embâcles et les arbres instables ou dépérissants	5000	5000	5000	5000	5000	5000	30000	
	Convention de régénération / reconstitution de ripisylve								
Enlèvement des déchets (C7)		1600	3100	3100	3100	7600	1600	20100	20 100 €
Gestion espèces exotiques envahissantes (C3 a, b et c)	Lutter contre la prolifération de l'Erable Négundo		1200	1200	1200	1200	1200	6000	50 400 €
	Lutter contre la Jussie en lit mineur de la Dronne		6000	6000	6000	6000	6000	30000	
	Communication, appui technique et suivi pour fédérer la gestion du Ragondin (EC6)	2400	2400	2400	2400	2400	2400	14400	
(C8) Créer et /ou pérenniser des accès à la Dronne pour réaliser les différentes interventions et de suivis		12500		12500	5000			30000	30 000 €
Communicat° C4	Communiquer : valeur des zones humides et services rendus								6 000 €
	Communiquer auprès des riverains sur les bonnes pratiques de gestion de la ripisylve y compris des espèces adaptées et espèces envahissantes								
	Com., sensibiliser et superviser la mise en place de clôtures et abreuvement / bétail	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
	Ne pas implanter de nouveaux enjeux en lit majeur (adapter les PLU)								
	Homogénéiser la réglementation / risque inondation : mise à jour PPRI (33 et 17)								
	Evaluer l'opportunité de protéger les enjeux exposés à l'érosion ou de les déplacer								
Animation territoriale - technicien de rivière		21000	21000	21000	21000	21000	21000	126000	126 000 €
TOTAL								810 000,00 €	

Coût prévisionnel du PPG CE : 810 000 € HT sur 6 ans, dont 126 000 € de frais d'animation.

Coût des travaux : 684 000 € HT sur 6 ans, soit 114 000 € HT par an + 21 000 € d'animation : financement à environ 65 %, soit un **reste à charge** estimé à **environ 30 000 € par an + 7 400 €** de remboursement d'emprunt pour l'acquisition du site de Reyraud pour ce secteur de la Dronne aval. **En 2022, la tranche B a été finalisée. La tranche C débutera en 2023 dès réception de l'arrêté de DIG interdépartemental.**

6° INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2023

ETUDES pour les Programmes Pluriannuels de Gestion de Cours d'Eau

Etude globale de bassin versant pour le PPG de la Dronne aval : OP 143 / opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017, validé en 07/2018 – instruction en cours depuis 09/2019 par la DDTM 33.

Délibération du Comité Syndical en date du 19/12/2016 (n° 35/2016).

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux.

Subventions : l'Agence de l'Eau et Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées.

Etat d'avancement : En cours d'instruction réglementaire à la DDT et Préfecture 33, reste la phase n° 6 (accompagnement durant l'enquête publique) de l'étude à payer, après validation de la DIG. Faire demande de solde une fois la phase 6, dernière facture, payée. Certaines subventions sont caduques malgré les demandes de prolongation de délais...

OP 143 - Etude et procédure administrative pour le PPG de la Dronne aval					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2022
Etude avec ARTELIA	24 950 €	23 090.00 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €
+ frais / l'enquête publique	8 383.33 €		Département 17	4 340 €	2 170.00 €
			Département 33	3 888.80 €	2 332.80 €
			Autofinancement (20 %)	6 668.53 €	
TOTAL dépenses en HT	33 333.33 €	23 090.00 €	TOTAL recettes	33 333.33 €	10 502.50 €

TRAVAUX

Programme Pluriannuel de Gestion : Tude/Dronne Charentaise

« Tranche 4 » (2019/2021) : OP 149

Délibération du Comité Syndical n° 46/2018 au 05/12/2018

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, acquises et versées en totalité.

Etat d'avancement : Travaux finalisés, tous les soldes des subventions ont été demandés, il reste juste à percevoir le solde de la Région Nouvelle Aquitaine, d'un montant de 4 839 €. **Dossier soldé en 2023**

OP 149 – PPG TR 4 – année 2019					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2022
Ripisylve	110 036.76 €	97 290.90 €	AEAG, dossier complet	45 049.44 €	45 050.07 €
Restauration hydro.	29 000.00 €	30 520.75 €	AEAG, lot 2 ripi.	20 474.00 €	19 199.19 €
Continuité éco.	25 000.00 €	20 055.00 €	AEAG continuité éco.	12 000.00 €	12 000.00 €
Embâcles	3 000.00 €	3 300.00 €	Département 16	12 061.00 €	12 061.00 €
Jussie	8 000.00 €	9 600.00 €	Région Nouvelle Aquit.	4 839.00 €	Versée en 2023
Ragondins	8 600.00 €	5 200.00 €	Autofinancement 49.68 %	93 213.32 €	77 376.68 €
Accès à la Dronne	4 000.00 €	4 586.29 €			
TOTAL dépenses HT	187 636.76 €	170 522.94 €	TOTAL recettes	187 636.76 €	170 522.94 €

« Tranche 5 » (2021/2022/2023) : OP 154 / Travaux, de mai 2021 à décembre 2022,

Délibération : du Comité Syndical n° 25/2020, 26/2020, 27/2020, 28/2020 et 29/2020 du 23/11/2020

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, acquises et versées pour partie. **Soldes en cours**

Etat d'avancement : Travaux finalisés. Faire la demande des soldes des subventions prochainement.

OP 154 – PPG TR 5 – année 2021					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2022
Ripisylve	42 400.00 €	46 107.20 €	AEAG (partie Tude)	31 200.00 €	9 360.00 €
Restaurat° hydro.	10 000.00 €	9 561.75 €	AEAG (partie Dronne)	6 000.00 €	1 800.00 €
Embâcles	10 000.00 €	6 655.00 €	Région Nouvelle Aquit.	1 000.00 €	
Jussie	8 000.00 €	9 600.00 €	Département 16	3 080.00 €	
Accès Dronne	5 400.00 €	5 393.81 €	Autofinancement (45.50 %)	34 520.00 €	
TOTAL dépenses en HT	75 800.00 €	77 317.76 €	TOTAL recettes	75 800.00 €	11 160 €

L'action B1 : continuité écologique liste 2 Tude, de cette 5° tranche de travaux, a fait l'objet de dossiers individuels, car la vitesse d'avancement pour la réalisation de cette action est différente des autres actions.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'une délibération et d'un dossier de demande de subvention individuel. Les études des 4 ouvrages ont été lancées avec le bureau ECOGEA (12/21). Aucune facture n'a encore été payée.

PPG TR 5 – année 2021 – Continuité écologique, action B1						
N° OP	Dépenses	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes TTC	Financements	Réalisé au 31/12/22
155	Continuité écologique Ouvrage de Pirouat OP 14	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	
				RNA	2 032 €	
				CD 16	3 011 €	
156	Continuité écologique Ouvrage de Velgord OP 13	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	
				RNA	2 032 €	
				CD 16	2 741 €	
157	Continuité écologique Ouvrage de La Tannerie OP 11	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	
				RNA	2 032 €	
				CD 16	3 061 €	
158	Continuité écologique Ouvrage de Céron ODAF 4	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	
				RNA	2 032 €	
				CD 16	3 059 €	
				Autofinancement	20 000 €	20 %
TOTAL dépenses en HT		100 000 €	0 €	TOTAL recettes	100 000 €	0 €

« Tranche 6 » (2023/2024) : OP 162 / Travaux de 2023 à décembre 2024

Délibération : du Comité Syndical n° 22/2022 du 07/12/22

Subventions : **dossiers de subventions à déposer avant le 19/04/23**

Etat d'avancement : déposer les demandes de subventions

OP 162 – PPG TR 6 – année 2023					
Dépenses HT	Prévisionnel / HT	Payé HT	Recettes HT	Financements prévus	
Ripisylve	156 000 €		AEAG	108 000 €	
Restauration hydro.	40 000 €		Région Nouvelle Aquit.	8 000 €	
Embâcles	10 000 €		Département 16	8 000 €	
Jussie	10 000 €		Autofinancement	92 000 €	42.6%
TOTAL dépenses HT	216 000 €		TOTAL recettes	216 000 €	

Programme Pluriannuel de Gestion : Dronne aval

« Tranche A » (2019/2020) : OP 151

Délibération : du Comité Syndical n° 57/2018 du 05/12/18 Subv. : Agence de l'Eau, CD 33 versées en totalité

Etat d'avancement : Travaux finalisés et subventions versées, autofinancement de 20 %. **Dossier soldé**

OP 151 – PPG CE TRANCHE A – années 2019 / 2020					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/22
Ripisylve	90 272 €	56 937 €	Département 33	38 748.80 €	25 465.20 €
Embâcles	5 000 €	5 125 €	Agence de l'Eau	26 244.80 €	25 463.93 €
Déchets	1 600 €	1 600 €			
Ragondins	2 400 €	0 €	Autofinancement (20 %)	34 278.40 €	12 732.87 €
TOTAL HT	99 272 €	63 662 €	TOTAL recettes	99 272.00 €	63 662.00 €

« Tranche B » (2021/2022) : OP 159

Délibération : du Comité Syndical n° 30/2020 du 23/11/20

Subventions : Agence de l'Eau et des Départements 17 et 33, acquises et versées pour partie. **Soldes en cours**

Etat d'avancement : **Travaux finalisés**. Faire la demande des soldes des subventions prochainement.

OP 159 – PPG CE TRANCHE B – année 2021					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/22
Ripisylve	92 210.04 €	90 055.40 €	Agence de l'Eau Adour G.	41 917.00 €	12 575.10 €
Embâcles	5 000.00 €	4 937.00 €	Département 33	33 517.00 €	16 758.50 €
Jussie	5 000.00 €	5 000.00 €	Département 17	7 800.00 €	
Déchets	2 583.33 €	0 €	Autofinancement	21 559.73 €	Prévu : 20.56 %
TOTAL HT	104 793.73 €	99 992.40 €	TOTAL recettes	104 793.73 €	29 333.60 €

« Tranche C » (2023-2024) : OP 163 / Travaux de 2023 à décembre 2024,

Délibération : du Comité Syndical n° 23/2022 du 07/12/2022 Subventions : **Dossiers de subventions à déposer**

Etat d'avancement : déposer les demandes de subventions

OP 163 – PPG CE TRANCHE C – année 2023					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements prévus	
Ripisylve	34 000 €		Agence de l'Eau Adour G.	28 000	50%
Embâcles	6 000 €		Département 33	10 200	20%
Jussie	6 000 €		Département 17	5 600	10%
Accès Dronne	8 000 €		Autofinancement	12 200	20%
Déchets	2 000 €				
TOTAL HT	56 000 €		TOTAL recettes	56 000€	

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1, études : OP 152 / débutées en 2020, finalisation 2023

Délibération du Comité Syndical, n° 07/2019 du 19/03/19 Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Subventions : 80 %, de la Région, du CD 16 et de l'Agence de l'Eau Adour, acquises et opur partie versée.

Etat d'avancement : 2 études réalisées et payées (OP1 Grand Pas/OD 2 canal et OP 2 : le Pont), reste une étude toujours en cours (OD 3 : Moulin du Faure). Demander solde des subventions quand la 1° étude sera payée.

OP 152 – Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1 : études					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/22
Etudes / projets :					
OP 1, Vanne canal Montmoreau			Agence de l'Eau A G	15 000 €	4 500 €
OD 2, Barrage du Grand Pas	30 000 €	22 320 €	Région NA	3 192 €	3 000 €
OP 2, Barrage du Pont			Département 16	5 808 €	0 €
OD 3, Barrage moulin du Faure			Autofinancement	6000 €	(20 %)
TOTAL dépenses en HT	30 000 €	22 320 €	TOTAL recettes	30 000 €	7 500 €

Continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du canal (OP 1) en liste 1, travaux : OP 160 / début des travaux en 2022, finalisation en 2023

Délibération : du Comité Syndical, n° 07/2022 du 14/03/22 Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Entreprise en charge des travaux : MONTAUBAN & FILS + sous-traitance NAUDIN TP

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Conseil Départemental 16, acquises et versées pour partie.

Etat d'avancement : Travaux presque terminés par l'entreprise MONTAUBAN, titulaire du marché. Faire demande de solde des subventions une fois que la dernière facture aura été payée.

OP 160 – Continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du Canal (OP 1) - travaux					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/22
Travaux	85 942.11 €	81 395.53 €	Agence de l'Eau Adour Gar.	31 696.00 €	15 848 €
Divers et imprévus	7 676.00 €		Région Nouvelle Aquitaine	9 361.00 €	
			CD 16	18 724.00 €	14 979 €
			Autofinancement (36.14 %)	33 837.11 €	
TOTAL dépenses HT	93 618.11 €	81 395.53 €	TOTAL recettes	93 618.11 €	30 827 €

Continuité écologique, ouvrage du Pont (OP 2), liste 1, travaux : OP 161 / 2022 - finalisation en 2023

Délibération : du Comité Syndical, n° 08/2022 du 14/03/22 Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Entreprise en charge des travaux : MONTAUBAN & FILS + sous-traitance NAUDIN TP

Subventions : Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine et CD 16, acquises et versées pour partie.

Etat d'avancement : Travaux presque terminés par l'entreprise MONTAUBAN, titulaire du marché. Faire demande de solde des subventions une fois que la dernière facture aura été payée.

OP 161 – Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) - travaux					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/2022	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2022
Travaux	117 111.08 €	109 627.08 €	Agence de l'Eau Adour Gar.	37 050 €	18 525 €
Divers et imprévus	6 389.00 €		Région NA	9 588 €	
			CD 16	22 600 €	19 760 €
			Autofinancement (30 %)	35 400 €	
TOTAL dépenses HT	123 500.08 €	109 627.08 €	TOTAL recettes	118 000 €	38 285 €

Continuité écologique, ouvrage de Gentillaud (OP 17) liste 2, travaux : OP 164 / début des travaux : 2023

Délibération : à prendre. Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Entreprise en charge des travaux : lancer MAPA

Subventions : A déposer : Agence de l'Eau, Conseil Départemental de la Charente

Etat d'avancement : Délibérer, lancer le MAPA et déposer les demandes de subventions avant 19/04/2023

OP 164 – Continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud (OP 17) - travaux					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/2022	Recettes HT	Financements à déposer	
Travaux	148 400 €	0	Agence de l'Eau Adour Gar.	100 944€	60%
Divers et imprévus	14 840 €	0	CD 16	33 648€	20%
AMO	5000€	0	Autofinancement	33 648€	20%
TOTAL dépenses HT	168 240 €	0	TOTAL recettes	168 240 €	100%

Continuité écologique, ouvrage de la Tannerie (OP 11), liste 2 travaux : OP 165 / Début des travaux : 2023

Délibération : à prendre Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Entreprise en charge des travaux : lancer MAPA Subventions : à déposer : Agence de l'Eau et CD 16

Etat d'avancement : Délibérer, dossier projet en cours de finalisation. Lancer le MAPA et déposer les demandes de subventions avant juin.

OP 164 – Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) - travaux					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/22	Recettes HT	Financements à déposer	
Travaux	120 000 €	0	Agence de l'Eau Adour Gar.	82 200 €	60%
Divers et imprévus	12 000 €	0	CD 16	27 400 €	20%
AMO	5 000 €	0	Autofinancement	27 400 €	20%
TOTAL dépenses HT	137 000 €	0	TOTAL recettes	137 000 €	100%

Prévention des risques inondations

Etudes station de débits sur la Tude / PAPI Dordogne travaux : OP 153 / travaux finalisés, subventions soldées mais justificatifs à envoyer

Délibération : n° 25/2018 du 27/03/2018. Bureau d'études : Alert'Eau de Bergerac

Subventions : Subvention de l'Etat soldée par anticipation (instruction erronée : 50 % de 30 240 € TTC au lieu de 25 200€ HT), pièces justificatives à envoyer à la Préfecture avec régularisation du trop-perçu de 2 520 €

Etat d'avancement : 3 stations installées et 6 pluviomètres, modélisation hydrologique en cours sur l'année 2023

OP 153 – Etudes et stations de débits du la Tude / PAPI Dordogne					
Dépenses TTC	Prévisionnel en HT	Payé TTC au 31/12/22	Recettes TTC	Financement acquis	Réalisé au 31/12/2022
Viveronne (capteur pluvio., station hydro., tarage, études et modélisation hydro.)	7 600 €	9 120 €	Etat (50 % du HT mais sur 30 240 € HT)	15 120 € au lieu de 12 600 €	15 120 € au lieu de 12 600 €
Tude amont et médiane 2 capteurs pluvio., 2 stations hydro., tarages, 2 études et 2 modélisat*	17 600 €	21 120 €	Autofinancement (50 % du HT)	15 120 €	10 080 € au lieu de 12 600 €
TOTAL dépenses en HT	25 200 €	30 240 €	TOTAL recette	30 240 €	25 200 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Accompagnement des collectivités locales (communes, EPCI, Syndicats) et des particuliers :

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes et suivis	Assistance	Détails de l'action	Coût total opération	Subv.	Réalisation
Barrage de Coutras	Dronne - Coutras	Commune de Coutras	-	SABV DA	Accompagnement pour optimisation des gestions des ouvrages asservis et com.			2023
Moulin de Reyraud	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	SABV DA	EPIDOR	SABV DA	Etude préalable à la restauration du site	50 000 € TTC	100 %	2020/2022
		SABV DA	EPIDOR et collectivités associées	SABV DA	Suite à donner aux résultats de l'étude en cours de discussions avec les partenaires locaux			
Barrage Aubeterre	Dronne - Aubeterre	Commune d'Aubeterre	BE / EPIDOR	SABV DA	Rivière contour. mixte en rive droite 90 m	460 000 € TTC	60 à 80 %	2023/2024 En cours
Barrage de Poltrot	Dronne Nabinaud	CDC Lavalette Tude Dronne	BE / EPIDOR	SABV DA	Accompagnement de la collectivité sur le parfait achèvement des travaux			2021/2023
Ouvrage de Devanne	Tude Médillac - Bazac	SEP du Sud Charente	BE / SABV DA	SABV DA	Effacement. Nombreuses problématiques en lien avec le captage d'eau potable	60 000 € HT	100 %	2023 en cours de validation ARS
Continuité nautique	Dronne	Privés / public	SABV DA / CDC LTD	SABV DA	Ouvrages sur la Dronne entre St Séverin et Coutras + étude département 24			2019/2024 En cours
Moulin Pommier	Dronne à Médillac	Privé	Moulin Pommier	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin des Saillants	Dronne à St Quentin	Privé	Moulin des Saillants	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin de Bonnes	Dronne à Bonnes	Privé	Pas d'étude	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin de Nadelin	Dronne à Bonnes	Privé	Moulin de Nadelin	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Pont des vannes	Dronne à Laprade	Commune de Laprade	SINECIS	SABV DA	Passage à gué			En cours
Parcours nature sportif	Tude à Montmoreau	Commune de Montmoreau	Portée par la commune	SABV DA	Aménagements sportifs et mise en valeur environnementale			En cours

7°) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat

Récapitulatif des dépenses d'investissements engagées en 2023 pour les études et travaux :

Code action	COURS D'EAU / SITES	SECTEURS	CODE	QUANTITE	COÛT en € HT prévisionnel ou restant à payer	COÛT en € TTC prévisionnel ou restant à payer	Financement s acquis ou prévus	Montant subventions acquises ou prévues sur HT	Reste à charge en HT
A1 (ripisylve)	Tude	Pirouat / confluence Dronne	TR 6 - OP 162	17 400 ml de berges	70 000	84 000	50%	35 000	35 000
A1 (ripisylve)	Dronne	Tr 5 : pont de Chenaud Champagne	TR 6 - OP 162	11 000 ml de berges	44 000	52 800	50%	22 000	22 000
A1 (ripisylve)	Beuronne	Linéaire sous DIG	TR 6 - OP 162	13 760 ml de berges	42 000	50 400	50%	21 000	21 000
A1 (ripisylve)	Dronne (17/33)	Champagne – St Aigulin	TR C - OP 163	6 500 ml berge	34 000	40 800	80%	27 200	6 800
A2 Restauration hydromorpho	Tude	Auzonne	TR 6 - OP 162		40 000	48 000	80%	32 000	8 000
B1 (Continuité écologique liste 2)	Etudes 4 Ouvrages liste 2	Sur la Tude : Pirouat / Velgord / Tannerie / Céron	TR 5 - OP 155/156/157/158	4 ouvrages sur la Tude en liste 2	100 000	120 000	80%	80 000	20 000
B1 (Continuité écologique liste 2)	Tude - OP17	Ouvrage de Gentillaud Bazac, Médillac	OP 164	1 ouvrage	168 240	201 888	80%	134 592	33 648
B1 (Continuité écologique liste 2)	Tude - OP11	Ouvrage de la Tannerie Chalais	-	1 ouvrage	137 000	164 400	80%	109 600	27 400
B1 (Continuité écologique liste 2)	3 études pro conti. éco	4 ouvrages sur Montmoreau	OP 152	Reste à payer 1 étude sur les 3 prévues (30 000 € HT)	7 680	9 216	80%	6 144	1 536
B1 (Continuité écologique liste 2)	Travaux	Grand Pas et canal sur Montmoreau	OP 160	Travaux 2022 - 2023 (93 618 € HT)	12 223	14 668	53,0%	6 478	5 745
B1 (Continuité écologique liste 2)	Travaux	Barrage du pont à Montmoreau	OP 161	Travaux 2022 - 2023 (123 500 € HT)	13 873	16 648	57,7%	8 005	5 868
C2 Embâcles	Tude Dronne 16	Tude et Dronne 16	TR 6	Environ 30 interventions	10 000	12 000	50%	5 000	5 000
C2 Embâcles	Dronne aval	Dronne aval,	TR C	Environ 20 interventions	6 000	7 200	80%	4 800	1 200
C3 jussie	Dronne 16	De St-Severin à Médillac	TR 6	36 km de cours d'eau	10 000	12 000	50%	5 000	5 000
C3 jussie	Dronne Aval	De St Aigulin à Coutras	TR C	34 km de cours d'eau	6 000	7 200	60%	3 600	2 400
C5 Communication	Tude et Dronne	Tous	TR 6 et TR C		5 000	6 000	60%	3 000	2 000
C7 Ragondins		Tout le territoire	2023	Pas de TVA	6 000	6 000	0	0	6 000
C8 (Accès Dronne)	Dronne aval	17/33	TR C		8 000	9 600	50%	4 000	4 000
C10 (Déchets)	Dronne Aval	Dronne aval,	TR C	52 200 ml de berges	2 000	2 400	80%	1 600	400
Totaux					722 016 €	865 219 €		509 019 €	212 997 €

En 2023, seront débutées 2 tranches de travaux : la tranche 6 du PPG sur la Tude et la Dronne Charentaise et la tranche C du PPG sur la Dronne aval.

En 2023 les dépenses prioritaires, consacrées à la restauration de la continuité écologique en liste 2 seront les suivantes :

- **Etudes** pour la restauration de la **continuité écologique** de 4 ouvrages sur la Tude en liste 2 : la Tannerie, Vegord, Pirouat et Céron.
- **Travaux pour la restauration de la continuité écologique du barrage de Gentillaud (OP 17)**, sur la Tude liste 2, communes de Bazac et Médillac.
- **Travaux pour la restauration de la continuité écologique du barrage de la Tannerie (OP11)**, sur la Tude liste 2, communes de Chalais.

Les travaux d'entretien de la ripisylve représentent des dépenses moins importantes mais il y a un reste à charge important au regard du taux de subvention de 50 % (au lieu de 80 % pour la continuité écologique).

Résumé : le syndicat possède pour le moment, une trésorerie saine avec 257 596.70 € d'excédent de fonctionnement, restant à reporter sur l'exercice 2023. Cela permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions à venir.

Une attention particulière doit être portée sur les demandes d'acomptes et de soldes pour chaque dossier en 2023. Les nouvelles modalités d'aides revues à la baisse par certains partenaires financiers et le ciblage des aides par les autres (notamment pour les postes) nécessitent une attention budgétaire accrue depuis 2018, puisque le taux de 80 % de subventions, couramment obtenus jusqu'en 2018, se rapproche maintenant de 60 % en moyenne. C'est pourquoi le recours à l'emprunt avait été fait en 2019, pour l'acquisition du site de Reyraud, afin de ne pas grever la trésorerie et la capacité d'actions du syndicat. La tranche n°6 des travaux du PPG sur la Tude et la Dronne Charentaise et la **tranche C** des travaux du PPG sur la Dronne aval commenceront en 2023.

Investissement : le reste à charge en 2023 hors TVA pour les opérations engagées et réalisables en 2023 serait de **212 997 €** (avec en moyenne 70 % de subventions, taux de subvention relativement important cette année, car les travaux pour la restauration de la continuité écologique sont toujours financés entre 75 et 80 %, contre 50 % à 60 % pour les travaux des PPG). Il faut rajouter **7 400 €** de remboursement du prêt pour l'acquisition de Reyraud.

Dépenses d'études et de travaux d'investissements à inscrire au BP 2023 : **865 219 € TTC**

Dépenses d'investissement **réalisables** en 2023 environ **40 %** du prévisionnel soit 346 000 € TTC, 288 000 € HT.

Total des frais d'investissement estimés restant à **charge en 2023 = 115 000 €**

Fonctionnement : les frais de fonctionnement non pris en compte dans les programmes de travaux :

- Frais de fonctionnement : **75 000 €** non subventionnés sur environ **250 000 €** de frais de fonctionnement prévisibles en 2023,
- Sur les postes subventionnés à environ 60 % : **67 250 €** d'autofinancement (+ 30 000 € suite à la diminution des subventions depuis 2018)

Total des frais de fonctionnement estimés restant à **charge en 2023 = 142 250 €**

Dépenses globales estimatives :

- **Dépenses totales estimées en 2023, si tout est réalisé et payé en 2023 : 613 400 € TTC** :
250 000 € (fonctionnement) + **346 000 €** (investissement) + **10 000 €** (autres dépenses) + **7 400 €** (emprunt)
- **Reste à charge total estimé pour le syndicat en 2023 de 274 650 € TTC** :
142 250 € (fonctionnement) + **115 000 €** (investissements) + **10 000 €** (autres dépenses) + **7 400 € TTC**

Les besoins financiers prévisionnels du syndicat seront supérieurs à notre capacité financière actuelle, mais notre excédent reporté de 2022 nous permet d'y faire face. De plus, il faut prendre en compte les recettes liées aux prestations réalisées et à la vente de bois énergie pour environ 30 000 € en 2023.

L'excédent 2022 de 257 596.70 € devrait être utilisé entre 40 000 et 60 000 € en 2023.

Avec l'inflation que l'on connaît depuis 2022 et qui se durcit en 2023, l'impact sur les coûts de fonctionnement et d'investissement de la collectivité sont notables.

Un suivi comptable strict devra être réalisé en 2023. Une étude budgétaire devra être faite en fin d'année, au regard de nos ressources directes et des programmes de travaux en cours, afin d'adapter au mieux les capacités financières de la collectivité.

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 27 mars 2023.

Le document ci-dessus a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2023.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire présentant le bilan de l'année 2022 et les perspectives pour 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2023 et des conclusions du rapport, présenté ci-dessus.